

COMMUNE DE SARI-SOLENZARA (20145)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 13/04/2023

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mme Pauline **ROSSI**, demeurant à SARI SOLENZARA (20145) La Penna.
Née à SARI SOLENZARA (20145) le 17/02/1912.
Célibataire.
Décédée à SARI SOLENZARA (20145) le 01/04/1997.

Portant sur les biens suivants :

A SARI-SOLENZARA (20145) :

1-Un bâtiment à usage d'habitation cadastré :
S° E N° 133 SAN QUILICO pour 24a 46ca.

2-Les parcelles de terre en BND cadastrées :
S° B N° 16 COLETTI pour 3ha 37a 18ca à prendre sur une surface totale de 6ha 74a 36ca.
S° B N° 111 CATERECCIO pour 8a 75ca à prendre sur une surface totale de 17a 51ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI
Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr